



Dépassement du compromis de vente possible?

Par **manocé**, le **01/06/2008** à **12:06**

bonjour,

je voudrais savoir si un vendeur peut dépasser la date du compromis de vente et signer l'acte notarié 1 mois ou 2 mois plus tard? faut-il une bonne raison et y-a-t-il des risques que le compromis soit caduque? en l'occurrence, je dois vendre ma maison au 1er juillet et j'aimerais rester dedans jusqu'au 1er septembre? merci pour vos conseils.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/06/2008** à **12:29**

Dificile de vous répondre sans avoir vu le compromis ; demandez conseil à votre notaire .

la prolongation d'un compromis est possible par avenant signé des deux parties (si elles sont d'accord sur cette prolongation)

cordialement